

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

Droits de traduction et de reproduction réservés

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XIX

JANVIER-JUIN 1892

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1892

LETTRE GRECQUE SUR PAPYRUS

ÉMANÉE DE LA

CHANCELLERIE IMPÉRIALE DE CONSTANTINOPLE

ET CONSERVÉE AUX

ARCHIVES NATIONALES

(PLANCHES XII-XIII)

Vers 1690, Bernard de Montfaucon et l'un de ses confrères, Jacques Lopin, qui venaient d'être appelés à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et de publier un premier volume d'*Analecta graeca*¹, remarquaient dans les archives de l'abbaye de Saint-Denys, parmi différentes chartes latines sur papyrus qui y étaient conservées, une très grande pièce également en papyrus, et sur laquelle étaient tracées dix-huit lignes seulement d'une écriture minuscule grecque calligraphique de formes et de dimensions particulières. Ils communiquèrent leur découverte à Jean Mabillon², qui jugea ce document assez important pour le faire graver en deux planches doubles, à la grandeur exacte de l'original, sans doute d'après l'une ou l'autre des reproductions qu'en avait faites ou fait faire Montfaucon et qui nous ont été conservées dans ses papiers³. Ces planches furent insérées à quelques années de là, en 1704, dans le supplément au *De re diplomatica* de Mabillon et devaient reparaître, en 1708, dans la *Palaeographia graeca* de Montfaucon⁴.

1. Lutetiae Parisiorum, 1688, in-4°.

2. *Librorum de re diplomatica supplementum* (1704 et 1702, in-fol.), p. 9, 54, 67, et fac-sim., p. 71-72. Reproduit dans la réimpression de Naples (1789).

3. Bibliothèque nationale, ms. latin 11909, fol. 169 et 170.

4. Pages 265-268. — Un nouveau fac-similé lithographique de ce même papyrus a été compris dans les atlas des *Diplomata et chartae merovingicae relatis in archivo Francie asservata* de Letronne (1848), et des *Monuments historiques* de J. Tardif (1866), tab. XLVII, 1 et 2. Une réduction en a été publiée par M. W. Wattenbach, d'après le fac-similé de Montfaucon, dans ses *Schrifttafeln*

Au moment de sa découverte dans les archives de Saint-Denys, cette pièce mesurait, et elle mesure encore dans son état actuel, 4^m,55 en hauteur sur 0^m,33 en largeur. Or il ne semble pas que nous possédions présentement la moitié de son texte et les extrémités de chacune des lignes ont disparu: on peut ainsi estimer que les dimensions primitives de ce papyrus devaient atteindre au moins 3 mètres de haut sur 0^m,50 de large.

Ce qu'en ont pu lire, à la fin du xvii^e siècle, Montfaucon et Jean Boivin a permis de conjecturer que c'était une lettre d'un empereur de Constantinople, félicitant un roi de ses victoires et l'engageant à faire la paix avec un autre roi. La présence de ce document dans les archives de Saint-Denys peut être considérée comme une preuve que cette lettre était adressée à un roi de France, mais on n'y trouve aucun nom propre, aucune phrase qui sorte des généralités d'un formulaire diplomatique et qui permette de lui attribuer une date quelconque.

C'est en tout cas un monument unique et le seul en ce genre, qui nous soit parvenu, des actes solennels émanés de la chancellerie de l'empire d'Orient. Les papes empruntèrent à la cour de Byzance la forme extraordinaire de ces actes, et quelques-unes de leurs bulles, sur papyrus et de dimensions semblables, nous ont été conservées¹. Plus tard, les rois de France et les empereurs d'Occident voulurent aussi imiter dans leurs diplômes les formes de la chancellerie de Constantinople, et, à défaut de papyrus, dont l'emploi semble avoir été de bonne heure abandonné, souscrivirent en cinabre, encre dont l'emploi, comme l'on sait, était exclusivement réservé à la dignité impériale².

(1876-1877), pl. 10-11, et d'après l'atlas de Letronne, dans la seconde édition du même recueil, *Scripturae graecae specimen* (1883), pl. 14-15.

1. Voy. le *Rapport de M. Delisle sur une communication de M. Brutails relative à une bulle sur papyrus du pape Serge IV*, dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1885, p. 157); M. Delisle a donné dans son rapport une liste des huit bulles de papes sur papyrus, du viii^e au xi^e siècle, aujourd'hui conservées en France. On peut comparer aussi la reproduction héliographique réduite de la bulle de Silvestre II (999) insérée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII (1876).

2. Voy. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*,

Au bas de cette pièce en effet, et empiétant sur la dernière ligne du texte grec, se trouve une souscription en caractères latins, tracés en cinabre. Mabillon inclinait à lire dans cette souscription le mot : *Legimus*; Montfaucon y voulait voir la signature même d'un empereur grec et proposait la lecture : *Constantinus*. A cela Mabillon faisait observer que la présence d'une souscription analogue dans deux diplômes de Charles le Chauve, l'un de 862, pour Saint-Martin de Tours, l'autre de 877, pour Saint-Corneille de Compiègne, rendait inadmissible cette seconde lecture¹. Montfaucon n'en conserva pas moins dans sa *Palæographia græca* l'interprétation *Constantinus* seule, sans mentionner même l'autre lecture de Mabillon et n'hésita pas à proposer de voir dans ce document une lettre adressée par Constantin Copronyme à Pépin le Bref, après la victoire remportée par celui-ci sur le roi des Lombards, Astolphe.

Que ce papyrus ait contenu le texte d'une lettre adressée par un empereur de Constantinople à un roi de France, il ne semble pas qu'on puisse sur ce point élever le moindre doute. Mais, la lecture : *Legimus*, de la souscription en cinabre étant certaine, il n'y a plus dès lors aucune raison d'attribuer cette lettre à Constantin Copronyme, et la question de date reste entière.

Aux VIII^e et IX^e siècles, les relations diplomatiques ont été fréquentes entre les empereurs d'Orient et les rois de France²; de 755 à 842, en moins de cent ans, on trouve chez les annalistes occidentaux, qui nous renseignent mieux sur ce sujet que les historiens orientaux, les mentions de douze ambassades venues de Constantinople, dont neuf dans l'espace d'un tiers de siècle, de 810 à 842.

Les deux premières de ces ambassades, envoyées par Constan-

^vο κιννάβαρις; du même, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (ed. Henschel), ^vο cinnabaris; Montfaucon, *Palæographia græca*, p. 4 et suiv.; et Gardthausen, *Griechische Palæographie*, p. 118 et 367.

1. Voy. plus loin la note additionnelle.

2. Voy. A. Gasquet, *Études byzantines, l'Empire byzantin et la Monarchie franque* (Paris, 1888, in-8°) et les *Byzantinische Studien* de Ferd. Hirsch (Leipzig, 1876, in-8°).

tin Copronyme à Pépin le Bref, en 755 et 764, avaient trait aux différents théologiques, en particulier au culte des images, qui séparaient l'Église grecque et l'Église latine³. En 782, l'impératrice Irène faisait demander la main de l'une des filles de Charlemagne pour le jeune empereur Constantin VI⁴. Les trois ambassades suivantes de 810, 812 et 813, envoyées successivement par Nicéphore I^{er}, Michel I^{er} et Léon l'Arménien, semblent avoir eu un caractère exclusivement politique⁵; la dernière de ces ambassades, destinées à Charlemagne, fut reçue par Louis le Débonnaire, qui venait de succéder à son père. En 817, une nouvelle ambassade de Léon l'Arménien arrivait à Aix-la-Chapelle auprès de ce même prince⁶. L'empereur Michel II, successeur de Léon, envoyait bientôt trois nouvelles ambassades à Louis le Débonnaire qui les reçut, la première à Rouen, le 17 novembre 824⁷; la seconde à Compiègne, au mois de septembre 827⁸; la troisième, destinée à Louis le Débonnaire, alors dépossédé par son fils, fut admise en présence de Lothaire, également à Compiègne, le 4^{er} octobre 833⁹. Louis le Débonnaire recevait encore de nouveaux envoyés de l'empereur Théophile à Ingelheim, près Mayence, le 18 mai 839⁹; une dernière ambassade devait enfin venir trouver Lothaire à Trèves, au mois de janvier 842⁹.

A laquelle de ces différentes ambassades peut-on rapporter la lettre émanée de la chancellerie de Constantinople et dont ce frag-

1. Cf. entre autres ouvrages la collection des *Imperialia decreta de cultu imaginum* de Melchior Goldast (Francfort, 1608, in-8°).

2. Voy. les *Études byzantines* de M. Gasquet précédemment citées.

3. *Annales Bertiniani*, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, II, 1, 508-509; *Opus Thegani de gestis Ludovici Pii imp.*, ap. D. Bouquet, *Historiens de France*, t. VI, p. 76; *Vita Ludovici Pii*, *ibid.*, p. 97.

4. *Vita Ludovici Pii*, *ibid.*, p. 99-100.

5. *Annales Bertiniani*, ap. Muratori, II, 1, 516; *Ex chronico Saxonico*, ap. D. Bouquet, VI, 220.

6. *Annales Bertiniani*, ap. Muratori, II, 1, 518.

7. *Annales Bertiniani* (ed. G. Waitz, 1883, in-8°), p. 7; *Vita Ludovici Pii*, ap. D. Bouquet, t. VI, p. 114.

8. *Annales Bertiniani* (ed. G. Waitz, 1883, in-8°), p. 19; cf. D. Bouquet, VI, 201-202 et 235.

9. *Annales Bertiniani*, ap. Muratori, II, 1, 528.

ment unique nous a été conservé? Montfaucon n'avait pas hésité, on l'a vu, par suite de la lecture fautive *Constantinus* au lieu de *Legimus*, du mot ajouté en cinabre au bas de cette lettre, à l'attribuer à Constantin Copronyme, qui l'aurait adressée à Pépin le Bref, en 753 ou 764, après la défaite d'Astolphe, roi des Lombards. Mabillon estimait qu'elle émanait peut-être de l'empereur Michel I^{er} et avait été reçue par Charlemagne en 812, apportée au roi des Francs par cette ambassade qui devait le saluer du nom de βασιλεύς¹.

On ne peut donner aucune raison certaine pour l'une ou l'autre de ces attributions, non plus que pour rapporter cette lettre à telle ou telle des nombreuses ambassades qui se sont succédé jusqu'en 842. Toutefois, pour quatre de ces dernières ambassades, celles de 824, 827, 833 et 839, les détails donnés par les chroniqueurs occidentaux sont un peu moins concis que pour les précédentes et mentionnent notamment la remise de lettres et de présents à Louis le Débonnaire et à Lothaire, à Rouen et à Compiègne, par les envoyés de l'empereur de Constantinople. La dernière ambassade, de 839, reçue par Louis le Débonnaire à Ingelheim, près de Mayence, a été l'objet dans les *Annales Bertiniani* d'une mention plus développée et qui mérite d'être rapportée tout au long :

Venerunt etiam legati Græcorum a Theophilo imperatore directi, Theodosius videlicet, Calcedonensis metropolitanus episcopus, et Theophanius spatarius, ferentes cum donis imperatore dignis epistola[m]; quos imperator quinto decimo kalendas junii in Ingulenheim honorifice suscepit. Quorum legatio super confirmatione pacti et pacis atque perpetuæ inter utrumque imperatorem eique subditos amicitia et caritatis agebat, necnon de victoriis, quas adversus exterarum bellando gentes cœlitus fuerat assecutus, gratificatio et in Domino exultatio ferebatur; in quibus imperatorem sibi subjectos amicabiliter Datori victoriarum omnium gratias referre poposeit².

Faut-il rapprocher de ces dernières phrases le texte du fragment qui nous occupe et y doit-on voir un résumé assez fidèle

1. « More suo, id est græca lingua, laudes ei dixerunt, imperatorem eum et basileum appellantes. » *Annales Bertiniani*, ap. Muratori, II, 1, 509.

2. Ed. G. Waitz (1883, in-8°), p. 49.

de cette lettre dont la date serait ainsi fixée à l'année 839? Rien ne s'oppose à cette hypothèse, mais rien non plus ne vient la confirmer; l'état de mutilation dans lequel nous est parvenu ce document, les termes vagues de son contenu et qui rappellent en quelque sorte un formulaire de chancellerie, ne permettent point d'arriver à une conclusion plus précise. Tout ce que l'on peut affirmer, semble-t-il, est que la date de cette lettre doit être rapportée à la première moitié du ix^e siècle.

Les formes de l'écriture minuscule grecque qui y est employée ne contredisent point à cette hypothèse. D'un autre côté, la présence dans quatre diplômes de Charles le Chauve, dont le plus ancien est de 862, de souscriptions en cinabre, imitées très vraisemblablement du document qui nous occupe, permet de reculer très certainement sa date en deçà de l'année 862. Il semble en résumé que ce papyrus soit une lettre adressée par l'empereur Michel II à Louis le Débonnaire et apportée en France par l'une des ambassades envoyées en Occident par ce prince de 824 à 839.

Le texte de cette lettre, aujourd'hui conservée aux Archives nationales (K. 17, n° 6), a été maintes fois publié, accompagné d'un fac-similé gravé ou lithographié dans les ouvrages et recueils de Mabillon, Montfaucon, Letronne, Tardif et Wattenbach¹. Malgré ces nombreuses reproductions, on ne jugera peut-être pas inutile le fac-similé phototypique que nous publions aujourd'hui et qui donnera pour la première fois une image rigoureusement exacte de ce document unique (pl. XII-XIII). Ses dimensions extraordinaires (1^m,55 de hauteur sur 0^m,33 de largeur) ont dû cependant être réduites de moitié (du quart en surface); mais on pourra ainsi mieux saisir la forme et le tracé des lettres de cette écriture de la chancellerie byzantine, sans que cela nuise en aucune façon à la fidélité du fac-similé².

1. Voy. plus haut, p. 1, note.

2. Cette planche est tirée du recueil des *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (Paris, E. Leroux, 1892, grand in-fol.).

TRANSCRIPTION

- ...ων ὅτι ἐν τῷ ταξιδίῳ τούτῳ δ...
 ε.ε.ε..αγενέσθαι...α καὶ [εἰς]...
 [δó]ξ[α]ν αὐτοῦ τοῦ [φιλαν]θρόπο[υ]...
 ..[θ]εῖον ἢ ἀγάπη τῆς ἡμετέρας ἐκ [Θεοῦ]
 5 ...ἐφαπλωθῆ ὑμῖν καὶ ἔσητα[ι]...
 ...τῆς ἐκ Θε[οῦ] βα[σι]λείας ἡμ[ῶν]...
 [ἡ]γαπημένου ἡμῶν τέκ[νου]....
 [ὁ]πως καὶ ὁ Θεὸς δοξάζ[ηται]...
 ...εἰς τὰ πέρατα τῶν Χριστιαν[ῶν]
 10 [ἀποκ]ατάστασις φθάνῃ· καὶ οἱ ἡ...
 [ἀπ]έλονται· καὶ οἱ φίλοι σώζοντ[αι]. Ἡ χά-
 [ρις] τοῦ Θεοῦ καὶ ἡ εἰρήνη αὐτοῦ κ[αὶ] ἡ
 [ἀγάπη] ἔστω μεθ' ὑμῶν· καὶ περὶ τ[οῦ]...
ἀρμόδιόν σοι ἐστὶν καὶ ὑπομ...
 15 [εἰρήν]εῦειν τῷ προδηλωθέντ[ι] φιλο-
 [χρ]ῆστῳ ἡμῶν τέκνῳ τῷ ρίγ[ῃ]....
 ...σαυτῷ ἐκτίσθης· καὶ ἐπὶ τ[ῷ]...
 ...ς αὐτῷ παρὰ τοῦ δημιουργήσα[ντος].

† *Legimus* †

NOTE ADDITIONNELLE

Aux deux diplômes de Charles le Chauve, qui portent la souscription *Legimus*, en cinabre, signalés par Mabillon et Montfaucon et mentionnés plus haut, on peut en ajouter deux autres; les dates de ces quatre diplômes sont comprises entre les années 862 et 877.

Le premier est un diplôme donné par Charles le Chauve en faveur de l'église Saint-Martin de Tours, à la date du 24 avril 862; l'original est aujourd'hui perdu, mais on en a une copie, de la main de Baluze, avec fac-similé, à l'encre rouge, du *Legimus*

I.

II.

III.

IV.

FAC-SIMILÉS DU *LEGIMUS*
 DANS QUATRE DIPLOMÉS DE CHARLES LE CHAUVÉ

et dessin de la bulle d'or dont il était scellé, dans le volume 76 (fol. 40 et 41) de la collection Baluze à la Bibliothèque nationale.

Sur un second diplôme, pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, conservé en original aux Archives nationales sous la cote K. 14, n° 9², la date a disparu. Le texte en a été publié, à la suite des diplômes de Charles le Chauve, dans les *Monuments historiques* (1866) de Jules Tardif (n° 212, p. 135-136), sous les dates 840-877, années extrêmes du règne de Charles le Chauve. Il semble qu'on puisse ramener la date de ce diplôme dans des limites plus étroites, si l'on se rappelle que Charles le Chauve y fait, entre autres, une fondation spéciale pour célébrer chaque année le jour anniversaire de la naissance de son fils Carloman. On sait que Carloman, qui reçut les ordres en 854, devint abbé de Saint-Médard de Soissons en 866, et fut dépossédé par son père, contre lequel il avait conspiré, en 870. La confirmation des possessions de Saint-Médard, que contient ce diplôme, et la mention qui y est faite de Carloman permettent d'en fixer la date entre les années 854 et 870, et plutôt aux environs de cette dernière date, surtout si l'on tient compte de ce que presque tous les diplômes de Charles le Chauve signés par « Adalgarius, notarius, ad vicem Gozleni » appartiennent aux années 860 à 874.

Un troisième diplôme de Charles le Chauve, portant la mention *Legimus*, contient le texte de la donation faite par ce prince à l'église de Paris de l'abbaye de Saint-Éloi. La véritable date de cette pièce, qui doit être rapportée au 12 mai 871 (et non 846), a été parfaitement établie par M. R. de Lasteyrie dans le *Cartulaire général de Paris* (t. I, p. 66, note). L'original de ce diplôme est aussi conservé aux Archives nationales, sous la cote K. 14, n° 4; un fac-similé du *Legimus* a été donné dans le *Musée des Archives* (n° 59, p. 39).

Le quatrième et dernier diplôme qui nous reste à citer se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. latin 8837, fol. 48). Il contient la charte de fondation par Charles le Chauve de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, du 5 mai 877. Mabillon en a donné un fac-similé partiel dans son *De re diplomatica* (tab.

XXXI, 2) et en a imprimé le texte dans la notice qui accompagne la planche. A la différence des diplômes précédents, dans lesquels la souscription *Legimus* était seule écrite en cinabre, le monogramme de l'empereur est également tracé à l'encre rouge, et, le diplôme ayant été sans doute, après la mort de Charles le Chauve, confirmé par Louis le Bègue, le monogramme de ce dernier prince se trouve à la suite, à l'encre noire. Comme le premier diplôme, en faveur de Saint-Martin de Tours, celui-ci était également scellé d'une bulle d'or, disparue déjà à la fin du xvii^e siècle.

La reproduction, sur la planche ci-jointe, de la souscription *Legimus* des quatre diplômes de Charles le Chauve, compris entre les années 862 et 877, dont nous venons de parler, permettra de suivre les altérations successives de cette souscription empruntée en France, dans la seconde moitié du règne de Charles le Chauve, par les notaires de ce prince à la chancellerie impériale de Constantinople.

H. OMONT.